

Publicité dans le bulletin municipal : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017

Le rapporteur,

☛ rappelle que le conseil municipal a délibéré le 15 décembre 2014, sur les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015 qui sont les suivants :

	Tarifs en € en vigueur au		Nvx tarifs au 1er janvier 2017 si augmentation de (%)		Proposition tarif au 1er janvier 2017	Prix au 1/8 de page
	1er mars 2013	1er janvier 2015				
Intérieur du journal (hors abonnement)	420€	428€	0,5	430,14€	437€	55€
			1	432,28€		
			1,5	434,42€		
			2	436,56€		
Intérieur du journal (abonnement)	300€	306€	0,5	307,53€	312€	39€
			1	309,06€		
			1,5	310,59€		
			2	312,12€		
4e de couverture (hors abonnement)	1 330€	1 356€	0,5	1 362,78€	1 383€	
			1	1 369,56€		
			1,5	1 376,34€		
			2	1 383,12€		
4e de couverture (abonnement)	1 215€	1 239€	0,5	1 245,20€	1 264€	
			1	1 251,39€		
			1,5	1 257,59€		
			2	1 263,78€		
Supplément pour 3è de couverture	570€	581€	0,5	583,91€	593€	
			1	586,81€		
			1,5	589,72€		
			2	592,62€		

Le coût d'une insertion publicitaire sera calculé en fonction des dimensions suivantes : 1/8^{ème}, 1/4, 1/2 de page et une page.

☛ rappelle que ces tarifs ont été augmentés de 2% en 2015.

☛ rappelle que ces tarifs n'ont pas augmenté en 2016 suite à l'avis de la commission *Administration générale et moyen d'information et de communication*.

☛ propose de procéder à une augmentation de ces tarifs de 2% en 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission Administration générale et moyen d'information et de communication, lors de sa réunion du 24 novembre 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

la tarification, présentée ci-dessus, pour la publicité dans le bulletin municipal qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.